

Bulletin spécial « INONDATIONS-VAR »



Chers administrés,

La météo des jours prochains semble moins agitée, ce qui nous invite à prendre un peu de recul sur les intempéries de ce 15 juin 2010, aux conséquences catastrophiques et dramatiques pour certains de nos amis varois, dont des Cannetois. A noter que, selon Monsieur le Préfet, notre canton sera reconnu par arrêté ministériel en état de catastrophe naturelle.

Si la commune du Cannet des Maures n'a, pour l'heure, pas à déplorer de pertes humaines, elle demeure tout de même douloureusement marquée par **l'intensité des dommages occasionnés sur quelques quartiers recensés comme les plus sinistrés.**

Quartier de Vienne
Chemin de Cotta,
Quartier les Jardins

Près de 40 personnes ont été contraintes de quitter leur domicile. Les pompiers ont développé beaucoup d'énergie pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Concernant l'intervention des services de la commune, il me paraît important de vous dire que c'est avec un grand sens du service public que nos agents techniques et administratifs sont intervenus durant cette période de crise. Ils ont à nouveau démontré leur implication et leur considération pour la ville et ses habitants. Une cellule de crise, mise en place dès ce mardi 15 juin en début d'après midi, a permis, pour les agents administratifs, de travailler en amont et en réception des requêtes des administrés, pour les agents techniques, d'entrer en action auprès des bâtiments publics (crèche, écoles, médiathèque, etc) et, surtout, auprès des différents secteurs sinistrés.

A ce jour, nous pouvons recenser les multiples interventions techniques des équipes municipales et d'entreprises locales volontaires :

Quartier Argelas-Bourboutéou
Chemin de Bourboutéou
Traverse Bourboutéou
Impasse des Genêts
Impasse de l'Argelas

Quartier de Vienne
Chemin du Boullidou
Impasse Bachas
Rue de Vienne

Quartier La pardiguière - les Jardins
Chemin des Jardins
Chemin des roseraies
Chemin de Chantecoucou
Chemin des Pétugues

Quartier : Route du Thoronet
Route du Thoronet
Route d'Italie
Lieu -dit la Font du Curé
Lieu-dit Camp Redon
Chemin des Brigues

Quartier Le vieux Cannet
Chemin de la Cagne
Lieu-dit Les moulières
Chemin et impasse Saint Clair

Si le travail de remise en état a bien commencé et que la très grande majorité des voies est dégagée, il restera de nombreux chantiers à finaliser parmi lesquels :

Nettoyage général de la voirie
Curages ruisseaux
Reprise des murs de soutènement
Chemin Portal - Chemin cave coopérative - Aire Recoux - RD 17 - etc
Reprise des revêtements de voirie

Etat sanitaire de l'eau

En l'état, le réseau de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées n'a pas souffert et, en amont de la source, l'eau ne révèle pas de problèmes particuliers de turbidité. Parallèlement, la Préfecture du Var n'a pas porté par arrêté de restriction d'usage alimentaire de l'eau comme elle a pu le faire pour les communes les plus sinistrées. Par précaution, des analyses sont en cours.

Les encombrants

La commune mettra à disposition des quartiers les plus sinistrés des bennes de dépôt pour la décharge. Il s'agira de bennes pour les produits de type ferraille (produits électroménagers, électroniques, ferrailles de tout type, vélos, etc...), de bennes pour le tout venant (meubles, bois, etc).

Quartier de Vienne	Benne tout venant / Benne Ferraille
Chemin de Cotta,	Benne tout venant / Benne Ferraille
Quartier les Jardins	Benne mixte, tri à la décharge

Le traitement des encombrants pourra se poursuivre via la procédure classique, considérant que les levées pourront se réaliser sous réserve de demande auprès du secrétariat du pôle technique (*Madame F. Thellier au 04 94 50 98 25*).

Pour les Cannetois, l'heure est parfois au recueillement mais, également, au bilan et à la recherche d'un retour rapide à une vie « normale ». Ceci passe par le soutien des proches, des bénévoles, mais aussi par de nombreuses démarches administratives à effectuer. Dans une telle épreuve, les Cannetois se doivent d'être unis et solidaires.

Nous vous proposons ci-dessous une information destinée aux administrés et aux entreprises concernant les aides mises en place et les démarches à engager.

LES AIDES AUX SINISTRÉS

Ecoute et conseil au téléphone et à Draguignan

Cellule de crise du Conseil Général (informations, recherches de proches, dons, volontariat, proposition d'hébergement, etc...)	04.83.95.06.31
Point d'information du Conseil Général , regroupe de nombreux services d'aide aux sinistrés, ainsi qu'une cellule psychologique.	Maison départementale 1 boulevard Foch / Draguignan 04.94.50.24.76

(Source Var Matin et Sous-Préfecture de Draguignan)

Aides aux citoyens sinistrés

Contact Mairie : Madame C. FALIZE 04.94.50.08.21 – Maison de la Fraternité

Une aide exceptionnelle d'extrême urgence est apportée aux familles sinistrées pour les aider à faire face aux besoins de première nécessité.

Cette aide est versée en numéraire après constitution d'un dossier qui comprendra :

- une lettre de demande revêtue du cachet municipal ;
- la photocopie des CNI ou des cartes de séjour de chacun des membres de la famille ;
- la copie du livret de famille ou tout acte prouvant la filiation en cas de présence d'enfant ou d'ascendant ;
- l'adresse du logement sinistré ;
- l'adresse éventuelle de résidence temporaire ou adresse du CCAS concernant les familles ne possédant d'adresse référencée.

Le dossier sera traité selon la procédure suivante :

1. Enregistrement de la demande en Mairie, avec détermination des personnes concernées (adultes, enfants).
2. Certificat du maire, attestant de l'urgence de la situation.
3. L'ensemble est envoyé par la commune à la Sous-Préfecture du Var par télécopie, courriel et courrier original.
4. Une décision d'attribution est délivrée individuellement par Madame la Sous-Préfète, puis renvoyée par télécopie en Mairie.
5. Les attributaires sont avisés par la Mairie.
6. Les sinistrés qui en seront bénéficiaires pourront se présenter à la perception de leur territoire (Le Luc en Provence) pour obtention de la somme allouée.

Les montants versés pourront atteindre 150 euros par adulte et 75 euros par enfant.

Aide alimentaire, « Les Restaurants, et les Relais du Cœur »



« Les Restaurants du Cœur, les Relais du cœur »

Avenue de la IV^e République

offrent des repas aux sinistrés de la commune du Cannet des Maures et alentour

Monsieur CLÉMENT et son équipe assureront des permanences
le matin du lundi au vendredi inclus
de 9h30 à 11h30

Fixe 04 94 99 84 81 - Portable 06 47 74 76 58

Aides économiques aux entreprises (dont agricoles)

Mise en place d'un guichet unique sur la commune de Draguignan, dans les locaux de la pépinière des entreprises - Espace Chabran - pour faire un état de votre situation. Il pourra être accordé un report des paiements des cotisations URSSAF (Renseignements par mail : urssaf.var@urssaf.fr) et de la T.V.A.

Les entreprises peuvent se faire connaître en mairie du Cannet des Maures : une liste sera alors constituée, puis envoyée pour pré-information auprès de l'URSSAF, de la perception ainsi qu'auprès des différentes Chambres représentées à l'Espace Chabran de Draguignan.

Assureurs, chambres consulaires et fédérations professionnelles proposent conseils et facilités :

Guichet Unique <i>Pépinière d'Entreprises de la Dracénie</i> Point contact : Chambres des Métiers, des Commerces, d'Agriculture, URSSAF, etc	Espace Chabran Av. de la 1ère Armée 83 300 DRAGUIGNAN	
Union Patronale du Var Cellule d'écoute et d'accompagnement Assistance administrative Infos sur mise en place chômage partiel	3 av. du Mal Juin Draguignan	04.94.68.33.58
Chambre de métiers et de l'artisanat du Var - Secteur des Métiers Délais de paiement Attribution de subventions Aide au maintien de l'emploi	Madame GARCIA Madame MARIOTTI	04.94.61.99.35 04.94.61.99.29
Union professionnelle et artisanale Permanence Relais CNAMS, CGAD, CAPEB		04.94.61.99.56

Entreprises du bâtiment . Cellule de crise (Ouest-Var) . Cellule de crise (Est-Var) mises en place par la CAPEB		04.94.14.72.62 04.94.45.83.78
Métiers de l'industrie et de l'hôtellerie Aides exceptionnelles		04.94.22.44.44
Urgence agricole Cellule de crise « Profession agricole » Contacter la cellule ou remplir directement la déclaration de sinistre initiale et la retourner à vidauban@var.chambagri.fr ou par fax au 04.94.99.73.99		06 70 21 32 38 04.94.99.74.00

(Source Var Matin et Sous-Préfecture de Draguignan)

LES DEMARCHES

- ✘ Pour évaluation de l'étendue du sinistre sur la commune et soutien aux particuliers, les sinistrés Cannois peuvent envoyer un double de leur déclaration d'assurance en Mairie ou faire une déclaration de sinistre auprès de Madame P. Giraudo - 04.94.50.98.32. *A noter que la déclaration faite en Mairie pourra servir de base, mais ne remplace en aucun cas la déclaration à faire auprès de l'assureur.*

Afin de faciliter l'ensemble de vos démarches, les pouvoirs publics ont entrepris de mettre en place les dispositifs ci-dessous :

Les efforts des assureurs

La plupart des compagnies d'assurances ont pris des mesures exceptionnelles pour faciliter les démarches des sinistrés, accélérer les règlements, prendre en charge les frais de relogement, etc. **Les déclarations doivent être enregistrées le plus tôt possible** (vérifier impérativement les modalités auprès de son assureur).

Numéros spéciaux mis en place par certains assureurs :

- ✓ **AGPM** - Numéro d'appel gratuit 32 22 et adresse mail : monsinistre@agpm.fr
- ✓ **GCE Assurances** - Numéro vert pour les clients Caisse d'Épargne et Crédit Foncier : 0.800.30.43.16
- ✓ **MACIF Provence Méditerranée** - Macitel Provence Méditerranée prend les appels au 09.69.39.49.50.
- ✓ **ALLIANZ France** - Numéro vert (gratuit) : 0.800.00.15.00

Souhaitant remercier très vivement l'ensemble des personnes qui sont intervenues dans la gestion et le traitement de cette catastrophe naturelle, services de l'Etat, municipaux, entreprises et volontaires, je vous assure chers concitoyens du soutien et de l'engagement indéfectible de vos élus auprès de vous. Un bilan sera dressé et des travaux entrepris pour remédier aux causes qui, localement, ont amplifié le phénomène naturel.